

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 7

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ensuite de cette décision, la municipalité a soumis immédiatement un projet de dépenses montant à 30,000 fr. pour toutes les constructions nécessitées par l'établissement de cette place de tir.

Lausanne. — Les 5^{me} et 6^{me} séances familiares de la section vaudoise de la Société militaire fédérale ont eu pour objet la question de la nomination et de l'instruction des sous-officiers dans l'armée. Cette question a donné lieu à un débat intéressant et parfois très animé. Il a été généralement reconnu que nos sous-officiers manquent d'initiative et d'une autorité suffisante, et que des mesures sont à prendre pour leur donner, vis-à-vis de la troupe, l'influence qu'ils doivent légitimement exercer sur elle. Une commission a été chargée de formuler les vues de l'assemblée et de les transmettre à l'appréciation du département militaire cantonal.

La 7^{me} et dernière séance de la société (28 mars) a été principalement consacrée à l'étude de la formation des bataillons en colonnes doubles. M. le colonel C. Veillon a bien voulu donner quelques détails sur cette formation de combat et en signaler les avantages qui sont essentiellement de présenter aux projectiles ennemis des masses moins profondes et cependant résistantes, tout en fournissant la facilité d'utiliser les qualités de nos nouvelles armes portatives par une ligne redoutable de feux. (*V. Revue militaire*, année 1863, n° 18.)

M. le lieutenant-colonel Grand a ensuite exposé à l'assemblée les dispositions les plus essentielles des 4 nouveaux règlements sur le service intérieur, de garde, d'avant-postes et le service de campagne, règlements dont les prescriptions ont remplacé avantageusement, en plus d'un point, celles de l'ancien règlement de service actuellement aboli.

Mentionnons enfin une dissertation du commissaire des guerres cantonal, M. le major Métraux, sur différents points d'administration militaire. La discussion s'est facilement engagée sur cet objet. Les questions de solde et de subsistance ne rencontrent pas d'indifférents, et ont toujours le privilège d'éveiller l'intérêt.

ANNONCE.

Il vient de paraître :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ARMES A FEU PORTATIVES

se chargeant par la culasse

(AVEC PLANCHE)

par

W. van BERCHEM.

lieutenant-colonel fédéral.

Paris, Ch. TANERA, éditeur.

Pour l'*Etranger*, en vente à Paris chez Ch. TANERA, éditeur, librairie pour l'art militaire, les sciences et les arts, rue de Savoie, 6.

Pour la *Suisse*, en vente à Genève chez Joël CHERBULIEZ; à Lausanne chez DELAFONTAINE & ROUGE et chez MARTIGNIER & CHAVANNES.